

Référence : 4DC/RZI/556

Version : 5

Date : 07/10/2024



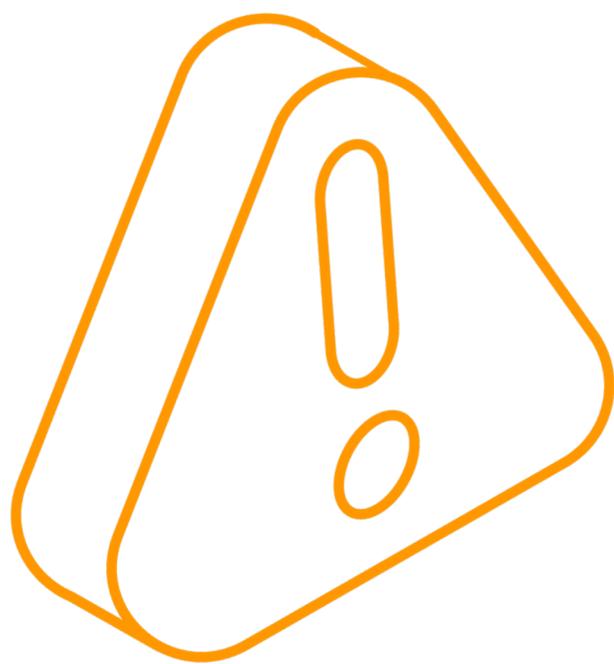
POCKET SÉCURITÉ DATA CENTERS RÉGIONAUX

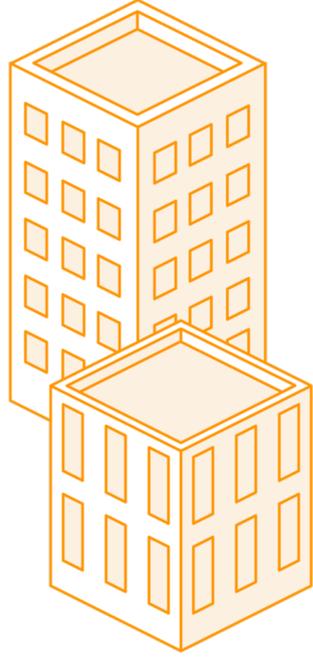
3. UTILISATION DES DIFFÉRENTES ZONES

Pour vous garantir les plus hauts niveaux de sécurité, nous avons pris soin de mettre en place des dispositifs efficaces ainsi qu'un **arsenal de bonnes pratiques** à tous les niveaux de notre organisation et de nos infrastructures.

Ce Pocket sécurité Data Centers régionaux regroupe **les règles de sécurité à respecter sur nos sites**.

Il doit être détenu par tout intervenant (ou pour toute intervention) au sein des Data Centers TDF.





UTILISATION DES DIFFÉRENTES ZONES

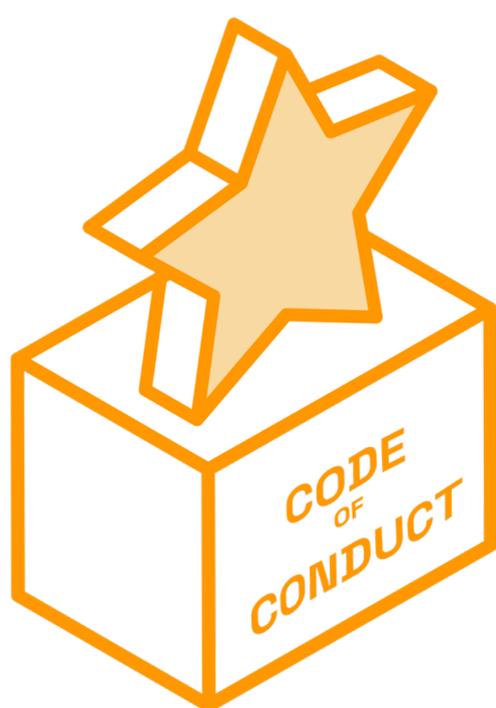
Salles IT	4
Salles de réunion et bureaux	6
Local de stockage	7
Zone de dé-cartonnage	8

Salles IT

- Ces zones sont non-fumeur (cigarettes et « vapotage » interdits). Nourriture et tous produits liquides sont interdits.
- Le « décartonnage » du matériel est interdit dans ces salles ainsi que le stockage des cartons.
- Les portes des salles IT doivent rester fermées, ne pas faire entrer un intervenant autre que la personne que vous accompagnez.



- Les travaux par point chaud sont interdits sauf autorisation préalable. Un permis feu doit être demandé au Personnel Data Center si besoin.
- Nos Data Centers régionaux sont labellisés « Code of Conduct » pour l'efficacité énergétique et la mise en œuvre d'équipements innovants. Pensez systématiquement à refermer les portes de couloirs chauds.



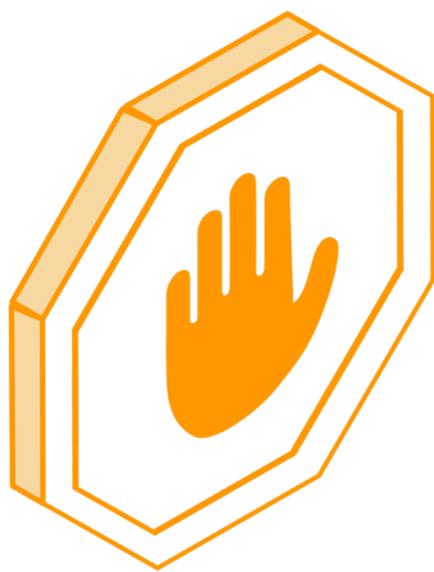
- Tout stockage de matériel ou autre est interdit dans les salles IT et dans les baies.

Salles de réunion et bureaux

Une **demande préalable d'occupation** de ces lieux doit être faite via l'outil l'Extranet Datacenter.

De plus, ces **zones sont non-fumeurs** (cigarettes et « vapotage » interdits).

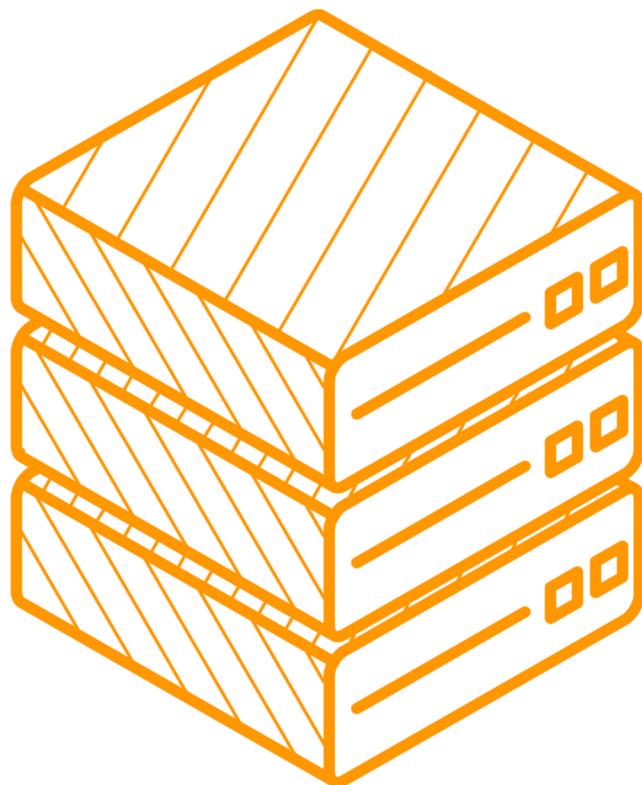
Nourriture et tous produits liquides sont également interdits.



Local de stockage

Ces zones sont exclusivement réservées au matériel en rapport avec l'activité du Data Center.

Tous produits combustibles, comburants, inflammables, explosifs ou potentiellement dangereux sont formellement interdits.



Zone de décartonnage

À l'issue des travaux de déballage, les cartons et autres déchets doivent être évacués du site ou doivent être déposés dans la benne à cartons mise à disposition sur le site.

Possibilité de faire évacuer les cartons par TDF via une demande de geste de proximité sur l'outil extranet.





Relier partout, plus vite

Siège social
155 bis, avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge cedex
Tél. : 33 (0)1 55 95 10 00



ISO 27001

BUREAU VERITAS
Certification



Hébergeurs de
Données de Santé
BUREAU VERITAS
Certification



www.tdf.fr